

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 15/252 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU LYCEE MARITIME ET AQUACOLE DE BASTIA

---

#### SEANCE DU 2 OCTOBRE 2015

L'An deux mille quinze et le deux octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CHAUBON Pierre, DOMINICI François, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NIVAGGIONI Nadine, PAGNI Alexandra, de ROCCA SERRA Camille, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BARTOLI Marie-France à M. MOSCONI François  
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique  
Mme CASALTA Laetitia à M. CHAUBON Pierre  
Mme LACAVE Mattea à M. VANNI Hyacinthe  
Mme MARTELLI Benoîte à M. STEFANI Michel  
M. ORSINI Antoine à Mme FERRI-PISANI Rosy  
M. POLI Jean-Marie à Mme GIACOMETTI Josepha  
Mme PRUVOT Sonia à Mme FEDI Marie-Jeanne  
M. SUZZONI Etienne à Mme PAGNI Alexandra  
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. FEDERICI Balthazar

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GIORGI Antoine, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, NATALI Anne-Marie, NIELLINI Annonciade, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, TATTI François.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,

**VU** la motion déposée par M. Michel STEFANI au nom du groupe des « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche »,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOPTE**, après l'avoir amendée, la motion, dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** que le Lycée maritime et aquacole de Bastia est un outil indispensable à la formation des futurs marins et professionnels de la mer,

**CONSIDERANT** que cet établissement a reçu 170 élèves et 100 professionnels de la mer en formation continue alors qu'il est conçu pour en accueillir 70,

**CONSIDERANT** que de ce fait les conditions d'enseignement sont dégradées,

**CONSIDERANT** de surcroit que les internes sont logés en hôtels aux frais de l'établissement, qui se trouve obligé de refuser chaque année des dizaines d'inscriptions faute de places et de moyens,

**CONSIDERANT** que la CTC a diminué la subvention de fonctionnement de l'établissement,

**CONSIDERANT** que l'établissement enregistre, malgré ces conditions matérielles déplorables, des résultats aux examens parmi les meilleurs de France,

**CONSIDERANT** que 80 % des jeunes diplômés sortis de cet établissement trouvent un emploi à l'issu de leurs formations reconnues internationalement,

**CONSIDERANT** que la nouvelle réglementation maritime impose à tous les marins professionnels de revalider leurs brevets tous les 5 ans,

**CONSIDERANT** que la possibilité doit être maintenue aux marins professionnels de la région d'effectuer en Corse cette remise à niveau obligatoire,

**CONSIDERANT** qu'à cet effet, le lycée maritime a décidé de réaliser un centre complet de formation répondant à cette exigence,

**CONSIDERANT** qu'à défaut, les marins en activité en Corse devront aller sur le continent pour revalider leurs brevets,

**CONSIDERANT** que l'État est prêt à s'engager fortement pour permettre le développement et la réalisation de projets d'avenir concernant cet établissement,

**CONSIDERANT** que la CTC et la commune de Bastia doivent travailler de concert pour permettre au lycée d'avoir les moyens de son développement,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** que la subvention de fonctionnement de l'établissement soit reconsidérée à la hausse de manière significative.

**DEMANDE** qu'une table ronde soit organisée dans les meilleurs délais à l'initiative du Conseil Exécutif avec l'État, la Ville de Bastia, la CTC et les représentants du personnel du lycée maritime et aquacole pour faire aboutir le projet de modernisation de l'établissement et définir le site d'implantation qui pourrait l'accueillir, dans la perspective d'offrir aux élèves et aux professionnels de la mer les meilleures conditions matérielles pour suivre leur formation ».

### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 2 octobre 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI